

| | |
|---|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 21 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 29 novembre 2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 4 décembre 2023</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 décembre 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Nicolas CHOCHOY</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT</p> <p>Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER</p> |
|---|---|

2023/53

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE VOIRIE
INTEMPERIES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite aux événements climatiques de forte intensité qu'a connu la commune depuis le 2 novembre 2023, de nombreux dégâts sur certaines voiries ont été constatés.

La réparation de ces voiries est estimée à 940 000.00€ HT.

Le financement de ces travaux peut être subventionné par la CAPSO, la Région Hauts-de-France et l'Etat au titre de la dotation de solidarité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un fonds de concours de 59 000.00€ avait été sollicité auprès de la CAPSO dans le cadre des travaux de la médiathèque, s'agissant de la délibération n°2021/51 du 20 septembre 2021. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite annuler la demande susmentionnée afin de pouvoir transférer ce fonds de concours sur les investissements à porter liés aux intempéries.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de la CAPSO, de la Région et de l'Etat, de joindre le plan de financement lors de la demande et de signer tous documents afférents à cette demande.

Plan de financement de l'opération

| Dépenses | Montant H.T. | Ressources | Montant H.T. | Taux |
|---|---------------------|---------------------------------|---------------------|--------------|
| Réfection de voirie suite aux intempéries | 940 000.00 € | - CAPSO | 59 000.00 € | 6 % |
| | | - Région | 50 000.00 € | 5 % |
| | | - Etat (Dotation de solidarité) | 534 200.00 € | 57 % |
| | | - Agence de l'eau | 108 800.00 € | 12 % |
| | | - Fonds propres communaux | 188 000.00 € | 20 % |
| TOTAL DÉPENSES | 940 000.00 € | TOTAL RESSOURCES | 940 000.00 € | 100 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la CAPSO, la Région et l'Etat.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,

Laurent DENIS

